

Amélioration des infrastructures du Quai Marcel-Dionne

Plan de réalisation de l'étude d'impact environnemental

Document de consultation

PORT DE SAGUENAY

FORCE D'AVENIR
DRIVING THE FUTURE




PORT DE SAGUENAY

Note au lecteur

Ce document est élaboré à titre consultatif. Le plan de réalisation de l'étude d'impact environnemental constitue les sujets autour desquels l'APS développera l'étude.

L'APS souhaite avoir l'avis du public sur le plan de réalisation de l'étude d'impact environnemental qui sera faite dans le cadre de ce projet. Les connaissances des différents acteurs du milieu pourront constituer un atout important afin de concevoir le meilleur projet possible.

Le document intitulé *Description de projet* (lien sur le site Web de Port Saguenay) contient l'information nécessaire à compréhension du projet en question.

Plan de réalisation de l'étude d'impact environnemental

1 Introduction

L'étude d'impact inclura un bref résumé du projet en présentant les principaux éléments et les activités connexes, l'information relative au calendrier, l'échéancier de chaque phase du projet et les autres éléments clés. Si le projet s'inscrit dans une série de projets, l'étude d'impact donnera un aperçu du contexte global.

L'objectif de cet aperçu est de présenter les principaux éléments du projet plutôt qu'une description détaillée, qui sera traitée à la Partie 2, section 3 du présent document.

1.1 Promoteur

1.2 Développement durable

1.3 Consultants retenus par le promoteur

1.4 Aperçu sommaire du projet

1.4.1 Emplacement du projet

1.4.2 Territoire des premières nations

1.4.3 Utilisation régionale actuelle des terres et de la rivière Saguenay

1.4.4 Infrastructures du projet (milieux terrestre et marin)

1.5 Cadre juridique

- 1.6 Permis et autorisation
- 1.7 Contraintes et enjeux identifiés
- 1.8 Contenu de l'ÉIE
- 1.9 Références

2 Justification et autres moyens de réaliser le projet

L'objectif de ce chapitre est d'expliquer le contexte d'insertion et la raison d'être (justification) du projet. Il s'agira notamment de décrire la situation actuelle du secteur d'activité concerné, de décrire les objectifs liés au projet et d'expliquer les problèmes ou besoins motivant la réalisation du projet.

Pour les variantes, il s'agit de présenter les solutions de rechange du projet permettant d'atteindre les mêmes objectifs et de répondre aux mêmes problèmes ou besoins (ex. concept de quai, emplacement, orientation, etc.). Cela comprend également la description de la variante dite sans projet (ou non-réalisation). L'objectif est de démontrer que l'option préconisée correspond à celle jugée préférable pour les critères sociaux, environnementaux, économiques, et techniques.

- 2.1 Contexte et raison d'être
- 2.2 Autres moyens de réaliser le projet
- 2.3 Variantes (3)
- 2.4 Références

3 Description du projet

L'objectif de ce chapitre est de présenter la variante préférable identifiée lors du chapitre précédent, soit la description technique des infrastructures et les diverses activités de construction et d'exploitation. Ce chapitre comprend également l'évaluation de la main-d'œuvre requise pour les différentes étapes de projet (en phase pré-construction, construction et exploitation) et l'estimation des coûts de construction et d'exploitation. Enfin, le calendrier de réalisation des différentes étapes du projet est présenté.

3.1 Résumé

3.2 Infrastructures projetées

3.3 Activités prévues (construction, exploitation et entretien)

3.4 Démantèlement et fermeture

3.5 Projets connexes

3.6 Main-d'œuvre requise

3.7 Coûts globaux du projet

3.8 Échéancier de réalisation

4 Participation et préoccupations des premières nations

L'objectif de ce chapitre est de présenter ce qui a été fait pour tenir compte des préoccupations des Premières Nations, notamment des séances d'information et de consultation des diverses communautés qui pourraient être affectées par le projet. Il s'agira de présenter ce que l'APS a fait pour informer et pour consulter les communautés, les moyens utilisés, la fréquence, les thématiques abordées, etc. La participation des communautés autochtones vise à comprendre leurs besoins, les points de vue à l'égard du projet et, s'il y a lieu, les modifications apportées au projet en réponse aux observations et aux commentaires soulevés par les Premières Nations.

5 Participation et préoccupation des communautés locales

L'objectif de ce chapitre est de présenter ce qui a été fait pour tenir compte des préoccupations des communautés locales qui pourraient être affectées par le projet. Il s'agira de présenter ce que le promoteur a fait pour tenir informer la population, les organismes, etc. (moyens utilisés, la fréquence, les thématiques abordées, etc.) La participation de la population vise à comprendre ses besoins, ses points de vue à l'égard du projet, ses préoccupations, etc. Le cas échéant, les modifications apportées au projet en réponse aux observations et aux commentaires soulevés lors de la démarche d'information et de consultation seront documentées.

6 Méthodologie d'évaluation des effets sur l'environnement

L'objectif de ce chapitre est de présenter la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les effets du projet sur l'environnement, avec une emphase sur les composantes de juridiction fédérale. La méthodologie s'appuiera sur une méthode reconnue et usuelle pour le type de projet pour évaluer l'importance des impacts résiduels, après l'application des mesures d'atténuation.

7 Description et effets sur les composantes du milieu physique

L'objectif de ce chapitre est de décrire, dans un premier temps, les composantes du milieu physique à l'état de référence pour ensuite documenter les impacts sur ces mêmes composantes en lien avec la présence des infrastructures et des activités portuaires. La description des composantes reposera, en partie, sur des informations existantes provenant d'études antérieures et aussi sur des inventaires au terrain au site du projet (ex. bathymétrie, caractérisation des sédiments, etc.). Pour certains impacts (ex. le bruit), une modélisation des conditions projetées sera réalisée.

7.1 Description générale du milieu physique

7.1.1 Relief et bathymétrie

7.1.2 Géologie, topographie et géomorphologie

7.1.3 Climat

7.2 Dépôts meubles – Stabilité

7.3 Dépôts meubles – dynamique sédimentaire

7.4 Qualité des sols

7.5 Qualité des sédiments

7.6 Circulation des courants

7.7 Glaces

7.8 Qualité de l'eau en milieu terrestre

7.9 Qualité de l'eau en milieu marin

7.10 Qualité de l'air

7.11 Bruits et vibrations en milieu terrestre

7.12 Bruit subaquatique

7.13 Ambiance lumineuse

8 Description et effets sur les composantes du milieu biologique

L'objectif de ce chapitre est de décrire, dans un premier temps, les composantes du milieu biologique à l'état de référence pour ensuite documenter les impacts sur ces mêmes composantes en lien avec la présence des infrastructures et des activités portuaires. La description des composantes biologiques reposera, en partie, sur des informations existantes provenant d'études antérieures et aussi sur des inventaires au terrain au site du projet (ex. inventaire des herbiers aquatiques, inventaire des invertébrés benthiques, etc.).

- 8.1 Végétation terrestre et riveraine
- 8.2 Végétation marine et herbiers interditiaux
- 8.3 Plancton
- 8.4 Invertébrés benthiques et nectoniques GNL
- 8.5 Poissons et habitat
- 8.6 Mammifères marins
- 8.7 Oiseaux et habitat
- 8.8 Faune terrestre et habitat

9 Description et effets sur les composantes touchant les premières nations

L'objectif de ce chapitre est de présenter et de décrire les particularités associées aux droits ancestraux, ainsi que l'occupation et l'utilisation historiques, actuelles et futures du territoire dans le secteur du projet par les Premières Nations. Les impacts potentiels du projet seront décrits en lien avec ces particularités propres aux communautés autochtones.

- 9.1 Territoire ancestral
- 9.2 Réserves à castor et terrains de piégeage
- 9.3 Négociations territoriales globales
- 9.4 Profil socioéconomique
- 9.5 Utilisation du territoire et des ressources
- 9.6 Risques pour la santé humaine
- 9.7 Patrimoine naturel et culturel

10 Description et effets sur les communautés locales

L'objectif de ce chapitre est de décrire, dans un premier temps, les composantes du milieu humain à l'état de référence pour ensuite documenter les impacts sur ces mêmes composantes en lien avec la présence des infrastructures et des activités portuaires. La description des composantes reposera, en partie, sur des informations existantes provenant d'études antérieures et aussi sur des inventaires au terrain au site du projet (ex. pour l'analyse du paysage).

10.1 Cadre administratif et tenure des terres

10.2 Planification et aménagement du territoire public

10.3 Portrait socioéconomique

10.3.1 Population

10.3.2 Activité économique

10.4 Utilisation du territoire par les communautés locales et régionale

10.4.1 Milieu bâti

10.4.2 Projets de développement

10.4.3 Villégiature, loisirs et tourisme

10.4.4 Activités agricoles

10.4.5 Activités forestières

10.4.6 Activités minières

10.4.7 Infrastructures et services

10.4.8 Risque pour la santé humaine

10.4.9 Paysage

10.4.10 Patrimoine et archéologie

11 Effets cumulatifs

L'objectif de ce chapitre est de décrire les changements dans l'environnement causés par les interactions des activités humaines et des processus naturels qui s'ajoutent dans le temps et dans l'espace. Les composantes valorisées de l'environnement les plus sensibles du milieu qui sont déjà affectées par des activités anthropiques et/ou qui seront davantage affectées avec le présent projet (ex. les mammifères marins et la navigation maritime sur le Saguenay), feront l'objet d'une évaluation des effets cumulatifs. La méthodologie impliquera l'établissement des limites spatiale et temporelle, l'identification des projets, actions et événements susceptibles de modifier les composantes valorisées, l'établissement de l'état de référence et la tendance historique, l'identification de mesures d'atténuation, de compensation et de suivi, puis finalement, l'évaluation de l'effet cumulatif.

12 Navigation maritime sur le Saguenay

Ce chapitre vise à décrire et à caractériser la navigation maritime actuelle et projetée, en termes de fréquence, de nombre de navires, du type de navires, du type d'activités (industriel vs récréotouristique), du type de marchandises transportées, du quai de destination dans le Saguenay, etc. Ce chapitre comprendra aussi un aperçu du cadre réglementaire et du rôle des gouvernements, des autorités ou toute autre organisation impliquée dans les activités de navigation, notamment pour les interventions en cas d'urgence pour la sécurité ou l'environnement, y compris la planification des communications.

12.1 Vue d'ensemble de la navigation maritime

12.2 Description de l'activité

12.3 Limites spatiales

12.4 Limites temporelles

12.5 Composantes valorisées

12.6 Évaluation des effets

13 Effets des accidents ou défaillances possibles

L'objectif de ce chapitre est de décrire les défaillances possibles de certains ouvrages causées par l'erreur humaine, par des bris d'équipements ou par des événements naturels exceptionnels qui pourraient survenir et avoir d'importants effets sur l'environnement ou sur les populations avoisinantes. Il s'agira de réaliser une analyse des risques d'accidents et de défaillances (probabilité d'occurrence) et de déterminer leurs effets, en cas d'accident. Les mesures préventives pour minimiser les risques d'accident, comme la mise en place d'un programme de surveillance et de suivi, seront décrites. Enfin, les grandes lignes du plan des mesures d'urgence de l'APS seront présentées, notamment les procédures d'intervention d'urgence en place pour intervenir efficacement en cas d'accident.

13.1 Effets et défaillance en milieu terrestre

13.2 Effets et défaillance en milieu marin

13.3 Mesures de prévention et de contrôle

13.4 Pratiques et procédures de Port de Saguenay

13.5 Plan de mesures d'urgence

14 Effets de l'environnement sur le projet

Ce chapitre vise à décrire les phénomènes naturels extrêmes et leurs effets potentiels sur les infrastructures et sur les activités portuaires projetées. Ces phénomènes comprennent les conditions météorologiques extrêmes (ex. une pluie abondante soutenue), un séisme de forte amplitude, un feu de forêt, etc.

15 Programme de gestion environnementale

Ce chapitre vise à décrire les grandes lignes du système de gestion environnementale de l'APS en lien avec le présent projet pour assurer la protection de l'environnement et pour minimiser les risques et les nuisances envers les populations avoisinantes. Le programme de gestion environnementale comprendra la liste des mesures d'atténuation et de compensation pour minimiser ou compenser les effets résiduels significatifs, le programme de surveillance environnementale durant les phases de construction et d'exploitation et le programme de suivi environnemental en phase d'exploitation. Le programme de gestion environnementale vise non seulement à démontrer la conformité réglementaire des activités de l'APS mais aussi l'atteinte de ses cibles et de ses objectifs environnementaux.

15.1 Programme de surveillance

15.2 Programme de suivi